

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 7 octobre 2013, à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Josyane Forest, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Madame Sophie Racette, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 278-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 279-2013

Adoption des procès-verbaux du 3 septembre et 2 octobre 2013

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 3 septembre et du 2 octobre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 280-2013

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois septembre 2013, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois septembre 2013	181 161,91	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	36 551,00	\$
Liste des dépenses approuvées au 3 septembre 2013	79 574,38	\$
Liste des comptes à payer	70 498,28	\$
Total des déboursés du mois de septembre 2013	367 785,57	\$

QUE les déboursés au montant de 367 785,57 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes, en y ajoutant un montant de 326,63 \$ pour le paiement de la facture de Centre de location Dupuis.

Finances au 7 octobre 2013

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement : 400 000,00 \$

- Au compte courant : 406 399,31 \$

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de septembre 2013.

Résolution n° 281-2013

Club Mégaroues Joliette inc.

Demande de signalisation

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à installer la signalisation appropriée à la croisée des chemins où le Club Mégaroues Joliette inc. possède actuellement des sentiers situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que demandé dans leur correspondance du 19 septembre 2013, soit :

- Rang des Continuations au Sud de la rue Sainte-Anne;
- Rue Sainte-Anne;
- Rue Saint-Jacques à la hauteur de la station Shell près de la route 158.

Autorisation du ministère des Transports du Québec de circuler sur la route 341, entre la station Shell et le Resto-Pub St-Jacques.

ADMINISTRATION

Résolution n° 282-2013

Demande d'installation de signalisation

Traverse piétonnière, rue Saint-Jacques

intersection rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE les travaux sur les rues Saint-Jacques et du Collège sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE la configuration de la rue a été modifiée à cet endroit et que le stationnement est prohibé sur une section de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'installation d'une traverse piétonnière jaune à cette intersection afin de sécuriser le passage des usagers;

ATTENDU QU'une institution scolaire est présente sur la rue Sainte-Anne;

ATTENDUE QU'à cette intersection se situe un édifice gouvernemental, soit le bureau de poste de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité a d'ores et déjà adressé plusieurs demandes au ministère des Transports du Québec, concernant l'installation de panneaux de type «arrêt» afin de sécuriser les lieux;

ATTENDU QUE le but de ce passage piétonnier est de rendre l'accès et les déplacements sur cette voie plus sécuritaires pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques demande la permission au ministère du Transport du Québec afin de procéder à l'installation de la signalisation nécessaire pour la sécurité des usagers et citoyens qui utilisent cette traverse piétonnière.

Résolution n° 283-2013

Offre de service – Unité d'évaluation en ligne

V/dossier #1MSJA26-130826-UEL1

PG Solutions

ATTENDU l'offre de service de PG Solution relativement à l'installation du rôle d'évaluation en ligne sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU que la mise en route, la formation, la préparation, la configuration et l'installation de ce service nous sont offertes au coût de 1 790,00 \$;

ATTENDU que l'installation du rôle en ligne comporte une dépense récurrente représentant un droit d'utilisation annuel au coût de 1 845,00 \$;

ATTENDU QUE la municipalité aura droit à une redevance de 35 % des frais aux utilisateurs (notaire, institution financière, agent immobilier et évaluateur);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil municipal accepte l'offre de service de PG Solutions, relativement à l'installation du logiciel d'Unité d'Évaluation en Ligne, pour un montant total de 4 179,34 \$ (taxes incluses).
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 284-2013

Pots à fleurs suspendus

Rue Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission de TechSport, au montant de 5 794,74 \$ et de procéder à l'achat de 45 pots à fleurs Equinox suspendus.

(Réf. soumission #B2013-09-189 Saint-Jacques, en date du 17 septembre 2013).

Résolution n° 285-2013

Embauche du brigadier scolaire

Réintégration des fonctions

Employé: M. Jacques Dion

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de monsieur Jacques Dion afin qu'il soit réintégré à ses fonctions de brigadier scolaire, et ce, aux mêmes conditions que celles établies antérieurement.

Résolution n° 286-2013

Ouverture des soumissions

Démolition, transport ou récupération de matériaux

Bâtiment: 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à des demandes de prix sur invitation auprès d'entrepreneurs qualifiés pour la démolition du bâtiment portant le numéro civique 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud, à Saint-Jacques, ainsi que tous les bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la soumission de l'entrepreneur **Denis Malo & Fils inc.** soit acceptée, étant le plus bas soumissionnaire conforme :

Option 1 – Enlèvement et transport du bâtiment	13 000 \$
Option 1 – Récupération des matériaux	100 \$/tonne
Option 2 – Démolition des bâtiments et nivellement	14 000 \$

*plus taxes applicables

QUE les travaux soient réalisés d'ici le 30 octobre 2013.

Résolution n° 287-2013

Décompte progressif no 14 final

Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège

N/Réf. 151-P031025-0500

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la recommandation de la firme Dessau concernant le paiement du décompte progressif numéro 14 final, à être versé à l'entrepreneur Sintra inc., soit acceptée. Montant à verser 247 710,65 \$ (incluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège, à Saint-Jacques. (*Réf. au règlement #203-2010 Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège*)

Avis de motion

Projet de règlement numéro 253-2013

Travaux d'entretien cours d'eau branche 14 du Ruisseau Saint-Esprit

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure un règlement concernant le paiement d'une facture au montant de 9 205,47 \$ (#CRF1300282) à la MRC de Montcalm, en lien avec les travaux d'entretien de la branche 14 du cours d'eau Ruisseau Saint-Esprit sur les lots dans la municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Avis de motion

Projet de règlement numéro 254-2013

Travaux d'entretien cours d'eau Venne

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure un règlement concernant le paiement d'une facture au montant de 6 989,76 \$ (#CRF1300282) à la MRC de Montcalm, en lien avec les travaux d'entretien du cours d'eau Venne sur les lots dans la municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Avis de motion

Projet de règlement numéro 255-2013

Travaux d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Desrochers

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à

une rencontre ultérieure un règlement concernant le paiement d'une facture au montant de 15 708,62 \$ (#CRF1300282) à la MRC de Montcalm, en lien avec les travaux d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Desrochers sur les lots dans la municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 288-2013

Signataires - Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QU'un nouveau conseil est entré en fonction le vendredi 4 octobre 2013, lors de la fin de la période de mises en candidature;

ATTENDU QUE les postes ont tous été pourvus et que les membres sont officiellement élus par acclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que tous les membres du conseil municipal, en l'absence du maire, sont autorisés à signer les documents inhérents, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Qu'un formulaire soit rempli pour chaque poste suivant :

Pierre La Salle, maire
Sophie Racette, conseillère siège no 1
Isabelle Marsolais, conseillère siège no 2
Michel Lachapelle, conseiller siège no 3
Claude Mercier, conseiller siège no 4
François Leblanc, conseiller siège no 5
Josyane Forest, conseillère siège no 6

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE)

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT ROUTIER

Résolution n° 289-2013

Asphalte Général inc.

Paiement de la retenue de 5 %

Pavage sur diverses rues

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte le versement de la retenue contractuelle de 5 % à être versée à l'entrepreneur Asphalte Général inc. Montant à verser, 12 895,99 \$ plus taxes applicables, et ce, en lien avec les travaux de revêtement de béton bitumineux dans les rues de l'Acadie, Sainte-Anne, Chemin du Bas-de-l'Église Nord et Chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud.

Résolution n° 290-2013

Autorisation à GENIVAR inc. de présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la réalisation des travaux du projet

« Prolongement des infrastructures rue Laurin »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour permettre les travaux de

prolongement des infrastructures sur une portion de la rue Laurin ainsi que sur une rue future;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, suite à un appel d'offres de services professionnels, a mandaté la firme Génivar inc. pour la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE la firme-conseil Genivar inc. est autorisée à soumettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, toute demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement autorisant l'exécution des travaux, et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

1. QUE la Municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;
2. QUE la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
3. QUE le conseil confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
4. QU'en fonction de la tarification établie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour les demandes d'autorisation, un chèque d'une somme de 548,00 \$ à l'ordre du ministre des Finances soit émis pour présenter cette demande.

Résolution n° 291-2013

Subvention de 11 879 \$

V/Dossier no 00020815-1 – 63013(14) – 2013-06-28-61

«Aide à l'amélioration du réseau routier municipal»

Acceptation des travaux de resurfaçage

Rue de Port-Royal

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de Port-Royal à Saint-Jacques, pour un montant de 11 879 \$, conformément aux normes et exigences du programme d'«Aide à l'amélioration du réseau routier municipal» du ministère des Transports (*référence lettre du ministère datée du 26 juin 2013*).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE les travaux exécutés, en vertu des présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

QUE demande soit faite au ministère, pour le remboursement de la subvention de 11 879 \$.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à signer le formulaire de réclamation, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 292-2013

Ajustement de rémunération
Poste de journalier spécialisé
Employé: Benoît Leblanc

ATTENDU QUE Monsieur Benoît Leblanc a obtenu ses cartes de compétence dans le cadre du programme de formation d'opérateur en eau potable et qu'il est désormais qualifié et peut mettre en application ces nouvelles fonctions;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines propose au conseil municipal d'apporter des ajustements au salaire de monsieur Benoît Leblanc, suite à l'obtention des compétences acquises comme opérateur en eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de majorer le salaire de Monsieur Leblanc de 1,00 \$/heure, et qu'il soit promu à titre de journalier spécialisé en référence au document sur les politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, rétroactif à partir du 10 septembre 2013.

Résolution n° 293-2013

Ajustement de rémunération
Poste de journalier spécialisé
Employé: Marc Lachapelle

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération de monsieur Marc Lachapelle, journalier spécialité permanent, en fonction de l'évaluation de rendement et de l'échelle salariale en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à un ajustement de la rémunération de 0,75 \$/heure pour l'employé Marc Lachapelle, pour cette catégorie d'emploi, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 294-2013

Achat de caméra thermique
Service des incendies

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'une caméra thermique pour le service des incendies, et que le coût d'achat pour cet équipement est estimé à environ 9 755,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des incendies de Saint-Jacques a déjà procédé à une demande au conseil municipal afin de réaliser cet achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques procède à l'achat d'une caméra thermique avec le fournisseur l'Arsenal, au prix de 9 755,00 \$, plus taxes, pour le service des incendies, le tout tel que recommandé par monsieur Christian Marchand, directeur du Service des incendies, dans sa soumission en date du 18 juin 2013.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 295-2013

Formation de pompiers (3)
Municipalité de Saint-Charles-Borromée
et Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE de la formation pour trois pompiers de la Municipalité de Saint-Jacques est offerte, dans le cadre du programme en désincarcération de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

ATTENDU QUE les trois pompiers concernés sont : Benoît Leblanc, Jean-François Leblanc et Dany Éthier;

ATTENDU QUE cette formation est donnée par des personnes qualifiées et accréditées par l'ENPQ;

ATTENDU QUE les frais de formation s'élèvent à 950 \$ par candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à déboursier les frais reliés à la formation, d'une somme de 2 850 \$ pour les trois pompiers concernés (*réf. facture no 10271*).

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 296-2013

Nettoyage du réseau d'égout sanitaire
et regards du réseau d'égout pluvial

ATTENDU QUE monsieur Christian Marchand, superviseur à la voirie, a procédé à des demandes de prix pour le nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU QUE *la firme ABC Environnement* s'est avérée être le plus bas soumissionnaire conforme pour procéder au nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU QUE Nordikeau inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme pour procéder au passage de la caméra pour vérification des conduites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de *ABC Environnement*, au prix de 5 400 \$ pour le nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial, et *Nordikeau inc.* au prix de 2 100 \$ pour la vérification des conduites (caméra zoom), le tout tel que recommandé par M. Christian Marchand, superviseur à la voirie.

QUE les travaux soient effectués sur certaines rues, pour un montant maximum de 8 000 \$.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 297-2013

Travaux usine d'épuration
Paiement des honoraires professionnels
Les Services EXP inc.

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le paiement de la facture numéro 165886 au montant de 2 736,42 \$ taxes incluses, pour les services d'honoraires professionnels dans le dossier numéro JOL 00050977-A0, concernant les travaux de réfection de l'usine d'épuration (*réf. résolution #072-2013*).

Résolution n° 298-2013
Claude Landreville
Compte réel 2012
Compte provisoire 2013

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les coûts facturés à la compagnie soient acceptés comme suit :

Claude Landreville enr.

ANALYSE AOÛT 2012

DBO ₅	Charges organiques (kg/d)	Formule		
	Municipalité et la Compagnie	136.06		
	la Compagnie	10.25		
	10.25 divisé par 136.06 X 45 %	45 %		3.39 %
D.M.	Charges hydrauliques (M³/d)			
	Municipalité et la Compagnie	1422.67		
	la Compagnie	3.52		
	3.52 divisé par 1422.67 X 55 %	55 %		0.14 %

Compte final 2012

Dépenses réelles d'opération pour 2012	156 998.20 \$			
Charges organiques:	156 998.20 \$	X	3.39 %	5 322.32 \$
Charges hydrauliques	156 998.20 \$	X	0.14 %	213.65 \$
Sous total				5 535.96 \$
Administration	10 %			553.60 \$
Coût réel 2011				6 089.56 \$
Facturation provisoire 2012				3 034.78 \$
PAIEMENT 2012				- \$
Annulation facture provisoire 2012				(3 034.78) \$
Coût réel 2012				6 089.56 \$

Compte provisoire 2013

Budget 2013 =	193 370.00 \$			
Charges organiques	193 370.00 \$	X	3.39 %	6 555.34 \$
Charges hydrauliques	193 370.00 \$	X	0.14 %	263.14 \$
Sous-total				6 818.48 \$
Administration	10 %			681.85 \$
		TOTAL 2013		7 500.33 \$
Solde antérieur + intérêts au 31 décembre 2012				3 226.10 \$
Total dû				16 815.99 \$

Que le solde cumulatif de 2012 au montant de 9 315,66 \$ soit payable dans les trente jours suivants la réception de cette facture.

Que le solde provisoire pour 2013 au montant de 7 500,33 \$ soit payable au plus tard le 31 décembre 2013.

Résolution n° 299-2013
Fromagerie et Crèmerie St-Jacques International
Compte réel 2012
Compte provisoire 2013

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les coûts facturés à la compagnie soient acceptés comme suit :

Fromagerie & Crèmerie St-Jacques International

ANALYSE AOÛT 2012

DBO ₅	Charges organiques (kg/d)	Formule		
	Municipalité et la Compagnie	145.81		
	la Compagnie	6.64		
	12.38 divisé par 145.81 X 45 %	45 %		2.05 %
D.M.	Charges hydrauliques (M³/d)			
	Municipalité et la Compagnie	1214.5		
	la Compagnie	15.64		
	15.64 divisé par 1214.5 X 55 %	55 %		0.71 %

Compte final 2012

Dépenses réelles d'opération pour 2012 =	156 998.20 \$			
Charges organiques:	156 998.20 \$	X	2.05 %	3 217.27 \$
Charges hydrauliques	156 998.20 \$	X	0.71 %	1 111.98 \$
Sous total				4 329.25 \$
Administration	10%			432.93 \$
Coût réel 2012				4 762.18 \$
Facturation provisoire 2012				8 363.22 \$
PAIEMENT				(8 363.22) \$
Annulation facture prov. 2012				(8 363.22) \$
Coût réel 2012				(3 601.04 \$)

Compte provisoire 2013

Budget 2013 =	193 370.00 \$			
Charges organiques	193 370.00 \$	X	2.05 %	3 962.62 \$
Charges hydrauliques	193 370.00 \$	X	0.71 %	1 369.59 \$
Sous-total				<u>5 332.21 \$</u>
Administration	10 %			<u>533.22 \$</u>
		TOTAL 2013		<u><u>5 865.43 \$</u></u>
Solde antérieur + intérêts au 31 décembre 2012				102.12 \$
Total dû				2 366.54 \$

Que le solde provisoire pour 2013 au montant de 2 366,54 \$ soit payable au plus tard le 31 décembre 2013.

Résolution n° 300-2013

Offre de services

Validations des débitmètres 2013

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de services de la firme Endress+Hauser pour la validation des débitmètres au coût de 6 011,50 \$ plus taxes, le tout tel que soumis dans la proposition numéro 2002530950, en date du 23 septembre 2013. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 301-2013

Ajout d'entrées d'eau

Demandeur : Mme Marjolaine Gallant

Pour : 9143-7053 Québec inc.

Rue de Port-Royal

ATTENDU QU'une demande d'installation pour deux (2) entrées d'eau est reçue de madame Marjolaine Gallant, pour le lot numéro 4 021 456, situé sur la rue de Port-Royal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la demande soit acceptée.

QUE ces travaux demeurent aux frais du demandeur et qu'ils soient effectués sous la supervision du service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques.

URBANISME

Avis de motion - Projet de règlement # 252-2013

Modifiant le règlement de zonage no 55-2001

Nombre de renouvellement des permis ou certificat

AVIS DE MOTION est donné par Josyane Forest, qu'elle présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 55-2001 afin de limiter le nombre de renouvellements possibles pour un permis ou un certificat d'autorisation.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 302-2013

Période de probation - Poste d'inspecteur municipal

Monsieur Martin Genest

Service de l'urbanisme

ATTENDU QUE Monsieur Martin Genest a terminé sa période de probation le 13 septembre 2013;

ATTENDU QUE Monsieur Genest répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la période de probation pour le poste d'inspecteur municipal soit terminée, et que monsieur Martin Genest soit officiellement nommé inspecteur municipal, en date du 13 septembre 2013.

Avis de motion
Règlement numéro 251-2013
Modification des usages de la zone RM2-47

AVIS DE MOTION est donné par madame Sophie Racette, qu'elle présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives Modification des usages de la zone RM2-47.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 303-2013
Projet parc des cultures
et monument acadien
Béton Raphael

ATTENDU QUE des demandes ont été effectuées afin d'obtenir des prix pour les travaux de pose de béton pour procéder à l'installation d'une dalle de béton pour le cabanon et une dalle de béton pour le monument acadien, situé au parc des cultures;

ATTENDU QUE la dalle de béton pour le cabanon a été produite selon les attentes de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDUE QUE la dalle de béton pour l'installation du monument acadien n'a pas été construite correctement, selon les attentes de la Municipalité de Saint-Jacques, et que des fissures sont présentes sur la structure du monument;

ATTENDU QU'une lettre a été acheminée à l'entrepreneur responsable pour lui signifier le non-respect de son devis, ainsi que l'insatisfaction de la Municipalité de Saint-Jacques face aux travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de recommander le paiement d'une partie de la facture, soit seulement 50 %, et cela, jusqu'à ce que l'entrepreneur propose une solution afin de corriger la situation quant aux fissures présentes sur la dalle du monument.

QUE le solde de la facture soit payé après avoir reçu l'approbation du Comité du parc des cultures.

Résolution n° 304-2013
Subvention hockey mineur
Inscriptions 2013-2014

ATTENDU QUE la saison 2013-2014 pour le hockey mineur est amorcée et que la Municipalité de Saint-Jacques est dans l'obligation d'acquitter la facture à l'Association de hockey mineur Joliette – Crabtree pour les inscriptions reçues;

ATTENDU QUE 50 % des frais d'inscription pour la saison 2013-2014 sont assumés par la Municipalité de Saint-Jacques, pour un montant maximum de 150 \$ par enfant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de

Saint-Jacques accepte de recevoir les inscriptions au hockey mineur des jeunes de Saint-Jacques pour et au nom de l'Association de hockey mineur de Joliette - Crabtree et de reconduire la même aide financière, et ce, aux mêmes conditions que celles établies par les années passées.

Résolution n° 305-2013

Demande de paiement - Certificat #2
Parc des cultures/Électricité

ATTENDU QU'une recommandation de paiement est reçue de la firme Beaudoin Hurens concernant le dossier du parc des Cultures au montant de 10 709,92 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de procéder au paiement du certificat numéro 2 à l'entrepreneur Serge Landry Électricien inc., au montant 10 709,92 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %), pour les travaux exécutés dans le projet Parc des cultures, volet électricité.

Résolution n° 306-2013

Facturation camp de jour 2013- Municipalité de Saint-Alexis

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder pour la facturation du camp de jour 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la somme de **5 445,99 \$** soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour 2013.

Résolution n° 307-2013

Facturation camp de jour 2013- Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder pour la facturation du camp de jour 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la somme de **3 141,92 \$** soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, et ce, afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour 2013.

Résolution n° 308-2013

Mandat pour signature, convention
MCCCCF

Programme d'aide au développement des collections publiques

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur le maire, soient mandatés pour signer la convention, relative à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet intitulé «Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (DAF 519462)», entre la Municipalité et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF), pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 309-2013

Facture Eau fil des saisons
Parc des cultures

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la facture d'Eau fil des Saisons, d'un montant de 12 480,00 \$ (plus taxes applicables), pour le projet de Jardin du Kiosque et le Jardin de la roseraie situés dans le projet de parc des cultures soit acceptée (référence facture numéro 105239).

Résolution n° 310-2013

Implantation du prêt numérique
Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

ATTENDU QUE la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas désire faire l'acquisition de livres numériques en 2014;

ATTENDU QUE la plateforme qui sera utilisée est fournie par BiblioPresto;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'implantation de livres numériques par le biais de BiblioPresto.

VARIA

Résolution n° 311-2013

OMH Saint-Jacques
Approbation du budget 2011 et ajustement

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) dépose au conseil municipal en date du 23 août 2013 un rapport d'approbation des états financiers 2011 (org : 478) pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter le versement de la somme de 6 464 \$ représentant le budget 2012 approuvé par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le document déposé soit accepté et que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à verser la somme de 6 464 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques, correspondant aux montants cités précédemment.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte le document déposé à cette même séance concernant les états financiers 2011.

Résolution n° 312-2013

Aqueduc – Inspection des bornes d'incendie

ATTENDU QUE Nordikeau inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme pour procéder à l'inspection des bornes d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission de Nordikeau inc., d'une somme de 3 192,00 \$ (taxes en sus) pour procéder au nettoyage de 76 bornes d'incendie au coût de 42,00 \$/borne d'incendie.

(Réf. soumission #80000-001-2852, en date du 29 août 2013).

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 313-2013

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 40.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire